

## PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

Si dans l'ensemble, les phénomènes météorologiques sont prévisibles, la difficulté réside dans la prévision de l'intensité et la localisation du phénomène. Le niveau d'alerte Météo France peut donner des indications sur l'impact de ces manifestations climatiques.



Sachez que Météo France publie quotidiennement sur [www.vigilance.meteofrance.fr](http://www.vigilance.meteofrance.fr) une carte de vigilance afin d'annoncer la survenue d'un événement météorologique. Le risque est gradué par 4 niveaux de couleur.

### Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion

### Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Crues

### Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule

### Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Avalanches



Neige-verglas

Sachez qu'en cas d'intempéries, les services communaux sont organisés pour intervenir rapidement.

### A savoir :

Les propriétaires ou locataires d'une maison sont responsables du dégagement des trottoirs en cas d'enneigement, pensez-y !

Pour en savoir plus, consultez les sites internet d'information sur les différents risques :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

[www.vigilance.meteofrance.fr](http://www.vigilance.meteofrance.fr)

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

→ .../risques-naturels

→ .../seisme

→ .../risques-technologiques

[www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

[www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

## L'ALERTE

L'alerte vous informe de la présence d'un danger et non de la nature du danger. C'est pourquoi il est important d'appliquer immédiatement les consignes qui vous sont communiquées par le biais de ce document et celles qui vous seront données par les services municipaux ou les autorités le cas échéant.

La fin de l'alerte et le retour à la normale seront eux aussi annoncés par ces moyens.

### Quels sont les moyens d'alerte ?

Voici les moyens par lesquels vous pouvez être alertés :

- véhicule équipé d'un haut-parleur
- site internet de la commune : [www.bonchamp.fr](http://www.bonchamp.fr)
- panneau lumineux, affichage en mairie
- radio « Ici Mayenne » : 96.8 MHz

### Pour s'informer :

#### Mairie de Bonchamp

Tél. : 02 43 90 31 88  
25, rue du Maine – 53960 Bonchamp-Lès-Laval  
Site internet : [www.bonchamp.fr](http://www.bonchamp.fr)

#### Préfecture de la Mayenne

**SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles  
Tél. : 02 43 01 50 00  
Site internet : [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

**DDT 53** : Direction Départementale des Territoires de la Mayenne  
Tél. : 02 43 67 87 00

**DREAL Pays de la Loire** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire  
Service risques naturels technologiques  
Tél. : 02 72 74 73 00  
Site internet : [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

**SDIS 53** : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne  
Tél. : 02 43 59 16 00

### Numéros d'urgence

**Pompiers 18**

**SAMU 15**

**Police / Gendarmerie 17**

Si vous utilisez un téléphone portable, composez le **112**

La Ville de Bonchamp  
vous informe sur les risques majeurs



## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### Le mot du maire

Vous avez entre les mains une brochure d'information sur les risques majeurs, le **DICRIM** qui a été réactualisé à la suite de la mise à jour du **DDRM 53**, (Dossier Départemental des Risques Majeurs), et d'informations successives des Services de la Préfecture. Ce document vous présente de manière synthétique les risques recensés, les mesures de prévention prises et les consignes à adopter en cas de danger.

Bonchamp n'a pas un territoire très exposé aux risques majeurs. Trois risques sont recensés : un risque sismique et un risque climatique comme l'ensemble du département de la Mayenne, ainsi qu'un risque de transport de matières dangereuses, liés aux axes routiers. Aussi, la commune n'est pas à l'abri d'événements qui pourraient mettre en danger la population et leurs biens.

La sécurité des habitants est la priorité de l'équipe municipale. C'est pourquoi notre commune est dotée d'un PCS, (Plan Communal de Sauvegarde), depuis 2010 et qui a été révisé fin 2023. Ce plan a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du risque, (élus, agents municipaux...), autour d'une mission primordiale : la protection et l'assistance de la population.

N'oubliez pas qu'une organisation parfaitement élaborée soit-elle ne sera efficace que si elle s'accompagne sur le terrain de la participation active et la mobilisation de tous autour des services de secours et des personnes les plus fragiles.

Parce que s'informer c'est déjà se protéger, je vous invite à prendre connaissance de ce nouveau document et à le conserver en cas de besoin. Bonne lecture à toutes et à tous,

Gwénaél POISSON



## Qu'est-ce que le risque majeur ?

Le **risque majeur** est la confrontation entre un événement potentiellement dangereux, à savoir un **aléa** avec des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux.

L'**aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène naturel, météorologique ou technologique.

L'**enjeu** représente l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par l'un de ces phénomènes.

Le risque majeur se caractérise par sa gravité et par sa **faible probabilité**, si faible que l'on oublie qu'il peut survenir rapidement.

Il peut être de différentes natures :  
 - **naturels** : inondations, mouvements de terrain, canicule, tempête...  
 - **technologiques** : transport de matières dangereuses

## A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

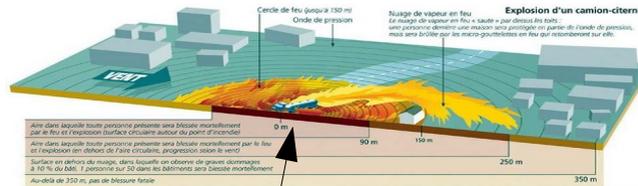
Les risques majeurs susceptibles de se produire sur la commune ont été identifiés, évalués et localisés pour le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Mayenne (DDRM) réédité fin 2023.

La commune de Bonchamp est concernée par **trois risques**, détaillés dans le présent document : un risque « **transport de matières dangereuses** » et, comme l'ensemble du département de la Mayenne, un risque **sismique** et un risque **climatique**.

Bien que la commune ne soit pas située en zone inondable, le risque naturel et plus particulièrement les phénomènes météorologiques seront abordés.

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité et de l'importance de l'accident, il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.



## Explosion d'un camion citerne

## Quels sont les dangers pour la population ?

Les produits dangereux sont nombreux et peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs, biologiques ou radioactifs. Les principaux dangers sont :  
 - l'explosion occasionnée par un choc avec production d'étincelles, par le mélange de plusieurs produits. Les effets sont à la fois thermiques et mécaniques (onde de choc)  
 - l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures, d'asphyxie et d'intoxication  
 - le dégagement de nuage toxique avec un risque de pollution et de toxicité environnementale et atmosphérique. En fonction des conditions météorologiques, les effets peuvent être ressentis à plusieurs kilomètres.  
 Ces manifestations peuvent être associées.

## Quel est le risque dans la commune ?

Le risque est par nature diffus, il ne peut être localisé précisément. Les axes routiers les plus fréquentés ont toutefois une probabilité plus grande d'être concernés. A Bonchamp, il s'agit :  
 - de l'autoroute **A81 Le Mans-Rennes**, la **RN 162** (rocade est de Laval), la **RD 57** (Laval-Le Mans), la **RD 21** (Laval-Tours), la **RD 32** (Laval-Argentré) et la **RD 131** (Louvigné-Argentré)

## Quels sont les mesures de prévention existantes ?

Afin de prévenir les accidents, de nombreuses mesures de prévention et de réglementation ont été prises :

- formation des personnels de conduite
- restriction stricte des règles de conduite et de circulation
- normes de construction et des dispositifs de sécurité
- signalétique internationale
- réglementation de la circulation en vigueur dans l'agglomération bonchampoise
- application d'un Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Dangereuses (PSS-TMD)

## CONSIGNES GENERALES :

Quel que soit le risque, ayons les bons réflexes !

### Ce qu'il faut faire

Respectez les consignes de sécurité, (confinement, évacuation, périmètre de sécurité)  
 Ecoutez la radio « **96.8 MHz** » : des précisions sur l'événement ou des consignes pourront être données  
 Se confiner dans un local clos en obstruant toutes les entrées d'air  
 A la fin de l'alerte, aérez le local

### Ce qu'il ne faut pas faire

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge  
 Ne tentez pas de rejoindre vos proches, ils sont aussi protégés  
 Ne fumez pas et ne provoquez pas d'étincelle pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion  
 Ne téléphonez pas pour éviter de saturer le réseau qui doit servir en priorité aux secours

### AVANT

Informez-vous sur les risques qui menacent votre commune, l'alerte et les consignes  
 Participez aux exercices de simulation qui vous seront proposés

→ **Prévoyez un kit d'urgence** : radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement, (ruban adhésif, serpillières ou tissus épais pour colmater le bas des portes), nourriture, eau, vêtements, couvertures, médicaments et traitement quotidien si besoin, papiers personnels

### PENDANT

Gardez votre calme et suivez les consignes de sécurité  
 Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche  
 Fermez et calfeutez toutes les entrées d'air, (portes, fenêtres, aérations, cheminées, climatisation...)  
 Ne gênez pas l'arrivée et l'intervention des secours  
 Evitez flamme et étincelle  
 Allumez la radio « **96.8 MHz** »

### APRÈS

En cas de confinement, attendez l'ordre des autorités pour aérer le local ou en sortir  
 En cas d'évacuation, ne réintégrez pas le bâtiment et ne rebranchez pas les réseaux sans autorisation  
 Restez vigilant et prévenez les autorités de tout danger observé  
 Apportez une première aide aux voisins, (pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite)  
 Mettez-vous à la disposition des secours  
 Évaluez les dégâts et les points dangereux dont il faut impérativement s'éloigner

### Si vous êtes témoin d'un accident :

#### Les bons gestes

- alertez : **18** ou **17** ou **112**
- indiquez le lieu, (au plus près)
- s'il y a des victimes, ne les déplacez pas **sauf** en cas d'incendie
- en cas de fuite, ne touchez pas le produit et en cas d'irritation, lavez-vous et changez-vous
- éloignez-vous du lieu de l'accident, perpendiculairement au vent pour éviter l'intoxication par les fumées, les émanations toxiques et les risques d'explosion
- Mettez-vous à l'abri

Une fois les services de secours sur place, se conformer aux consignes de sécurité qu'ils diffusent.

## Comment ma commune s'organise en cas de risque majeur ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La municipalité de Bonchamp a mis en place un système d'astreinte permanent pour la gestion des interventions courantes et a réalisé son **PCS** en cas de survenue d'un risque majeur.  
 Ce plan définit l'organisation mise en œuvre au niveau communal afin d'assurer la protection et l'assistance des populations habitant ou travaillant sur le territoire, (moyens d'alerte, lieux d'hébergement, restauration...). L'ambition de ce dispositif n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser pour être prêt à faire face à toutes les situations.

En vertu de l'article 6 du décret du 11.10.1990, le maire doit porter à connaissance du public la nature du risque et les consignes de sécurité à appliquer par le biais d'affiches normalisées.

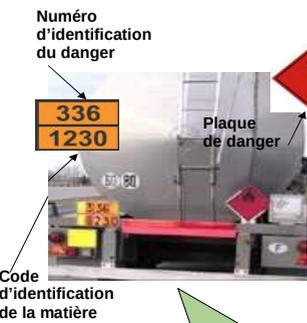
**Le saviez-vous ?**

**8 défibrillateurs** ont été installés sur la commune :

- 1** à la mairie **24h/24** (en extérieur),
- 1** au foyer logement,
- 1** aux Angennoises,
- 5** au complexe sportif, dont **1 24h/24**

Ces appareils permettent de réagir rapidement en cas de malaise cardiaque.

Application : « **Staying Alive** »



Informations à donner sur le moyen de transport impliqué dans un accident